

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi après-midi, 6 décembre 2017

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

88 2017.RRGR.64 Motion 022-2017 Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Intégration des requérants d'asile titulaires d'un permis B

N° de l'intervention: 022-2017

Type d'intervention: Motion

Déposée le: 25.01.2017

Déposée par:

Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)

(porte-parole)

Müller (Orvin, UDC)

Klopfenstein (Zweisimmen, PLR)

Knutti (Weissenburg, UDC)

Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC)

Cosignataires: 5

N° d'ACE: 610/2017 du 14 juin 2017

Direction: Direction de la santé publique
et de la prévoyance sociale

Intégration des requérants d'asile titulaires d'un permis B

Le Conseil-exécutif est chargé d'introduire dans le domaine de l'asile un système adapté au canton de Berne, similaire au modèle grison, et de prendre les dispositions nécessaires à cet effet:

1. Utilisation du supplément d'intégration de la Confédération en priorité pour l'intégration linguistique et professionnelle;
2. Soulagement des PME au niveau de l'administration et des coûts;
3. Modèle de salaire échelonné par paliers successifs («Stufenmodell Teillohn^{plus}») avec une part liée à la performance;
4. Hébergement en logement collectif des requérants et requérantes d'asile jusqu'à leur autonomie financière.

Développement:

Les réfugiés et réfugiées reconnus (permis B) restent souvent au chômage des années durant et doivent être soutenus par l'aide sociale. Après sept ans, les frais ne relèvent plus en premier lieu de la Confédération et des cantons, mais des communes. Elles doivent ainsi s'attendre à payer des subventions de 25 000 francs par an et par bénéficiaire. De plus, cette charge financière augmente en permanence, particulièrement pour les demandeurs et demandeuses d'asile de moins de 18 ans. Le canton doit trouver des solutions. Une étude du Secrétariat d'Etat aux migrations révèle un taux d'activité alarmant de 48 pour cent chez les réfugiés et réfugiées reconnus séjournant en Suisse depuis dix ans. Il y a urgence!

Les différentes méthodes utilisées dans le canton de Berne jusqu'à présent ainsi que la création d'emplois spéciaux sont chères et représentent une concurrence pour les PME. De plus, si les employeurs ne répondent pas à la demande qui leur est faite de mettre à disposition des emplois, c'est principalement parce que les requérants et les requérantes d'asile sont trop peu qualifiés et les salaires minimaux prescrits rédhibitoires. Souvent, il manque aussi d'emplois peu qualifiés pour les citoyens et les citoyennes suisses. D'autres cantons ont trouvé des solutions pour remédier à ce problème:

1. Les 6000 francs que le canton reçoit de la Confédération pour chaque réfugié et réfugiée reconnu doivent être utilisés avant tout pour la promotion linguistique et l'insertion professionnelle. Les progrès réalisés et le taux de présence sont des critères importants qui doivent être contrôlés.

- Par principe, tous les participants et participantes aux cours doivent atteindre au moins le niveau A2 avant qu'il ne soit question d'insertion professionnelle.
2. Pour encourager les PME, les procédures d'autorisation et l'obligation de verser un salaire durant les six premiers mois du stage sont levées.
 3. Pour combler le vide entre stage et poste fixe, un modèle de salaire échelonné par paliers successifs («Stufenmodell Teillohn^{plus}») semble fonctionner. Après un stage de six mois, l'entreprise paie un salaire échelonné durant une période de 18 mois. Au cours des six premiers mois de cette période, le salaire équivaut en règle générale à un salaire de première année d'apprentissage. Au cours des six mois suivants, ce salaire est augmenté pour correspondre à un salaire de deuxième ou de troisième année d'apprentissage. Enfin, les six derniers mois, les migrants et les migrantes touchent un salaire d'environ 2500 francs.
 4. La disposition prévoyant que les requérants et requérantes d'asile ne quittent les logements collectifs pour déménager dans leur propre logement qu'à partir du moment où ils sont financièrement indépendants est tout spécialement motivante. Ce règlement correspond en fait à la réalité de nos jeunes adultes, qui ne peuvent pas se permettre d'avoir leur propre logement avant d'être en mesure de s'autofinancer.

Réponse du Conseil-exécutif

Le modèle grison a été intégré aux réflexions conceptuelles autour du projet en cours de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE) et les éléments pouvant être adaptés de manière judicieuse au canton de Berne ont été repris. Les groupes de personnes dont il sera question par la suite sont définis ici:

- Requérants et requérantes d'asile (permis N): personnes faisant l'objet d'une procédure d'asile (demande déposée). Elles habitent durant une première phase dans des logements collectifs, puis lors d'une deuxième phase (en règle générale après six mois), dans des appartements privés. Elles sont soumises à une interdiction de travailler au cours des trois premiers mois de leur séjour en Suisse. La compétence en matière d'aide sociale relève du canton.
- Personnes admises provisoirement (permis F): personnes dont la demande d'asile a été refusée, mais pour lesquelles l'exécution du renvoi n'est cependant pas possible ou ne peut pas être exigée. Tant qu'une personne bénéficie de l'aide sociale, les autorités peuvent définir son lieu de domicile. Ces personnes habitent aujourd'hui en règle générale dans des appartements. Elles ont librement accès au marché du travail (permis de travail nécessaire). La compétence en matière d'aide sociale relève du canton au cours des sept premières années, puis des communes.
- Réfugiés et réfugiées admis à titre provisoire (permis F): personnes dont la qualité de réfugié a été reconnue, mais auxquelles l'asile a été refusé. Ces personnes disposent du libre choix du lieu de domicile. Tant qu'elles ont besoin de l'aide sociale, ce choix est cependant limité par le budget maximal disponible. Ces personnes ont en principe le droit d'exercer une activité lucrative. La prise d'une activité lucrative ainsi que le changement de poste et de profession sont soumis à autorisation (autorisation de prise d'emploi nécessaire, art. 85, al. 6 de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers, LEtr). La compétence en matière d'aide sociale relève du canton au cours des sept premières années, puis des communes.
- Réfugiés et réfugiées reconnus (permis B): personnes dont la qualité de réfugié a été reconnue, auxquelles l'asile a été accordé et qui ont librement accès au marché du travail (permis de travail nécessaire). Les réfugiés et réfugiées reconnus peuvent choisir librement leur lieu de domicile dans leur canton d'attribution, mais pour les bénéficiaires de l'aide sociale, ce choix est limité par le budget maximal disponible. La compétence en matière d'aide sociale relève du canton au cours des cinq premières années, puis des communes.
- Financement: pour les personnes admises à titre provisoire ainsi que les réfugiés et réfugiées reconnus, la Confédération verse un forfait d'intégration unique de près de 6000 francs par personne. Cette somme est utilisée pour la mise à disposition de mesures d'intégration. Durant les sept premières années suivant l'entrée en Suisse, la Confédération verse pour l'aide sociale, l'hébergement et l'encadrement des requérants et requérantes d'asile et des personnes admises à titre provisoire le forfait global 1, qui s'élève actuellement à 1489,71 francs par personne et par mois. Au cours des cinq ou sept premières années, le forfait global 2, qui s'élève actuellement à 1441,34 francs par personne et par mois, est accordé en tant que part de la couverture des coûts pour les réfugiés et réfugiées reconnus.

Point 1

La Confédération verse aux cantons un forfait d'intégration unique de près de 6000 francs pour chaque personne admise provisoirement et pour chaque réfugié reconnu. Au cours des deux dernières années, plus de 2000 personnes par an étaient concernées, soit un versement annuel total de plus de 12 millions de francs. Actuellement, ces fonds sont déjà presque entièrement utilisés pour l'intégration linguistique (env. 30%) et professionnelle (env. 70%), ce qui correspond d'ailleurs aux prescriptions fédérales.

L'auteure de la motion souhaite que le niveau linguistique A2 soit atteint avant qu'il ne soit question d'insertion professionnelle. La stratégie prévue dans le cadre du projet NA-BE en est encore au stade d'ébauche. Elle prévoit l'objectif suivant pour le canton de Berne: l'insertion professionnelle immédiate doit en général être prioritaire. En parallèle, l'enseignement des langues doit être encouragé jusqu'au niveau A1, et à certaines conditions et lorsque l'insertion professionnelle le requiert, jusqu'au niveau A2. Cette démarche se base sur le fait que travailler permet d'approfondir ses connaissances linguistiques et de les mettre en pratique.

Dans le cadre de la procédure de révision partielle de la loi sur l'aide sociale, le Conseil-exécutif propose également de tenir compte du niveau linguistique des bénéficiaires et de réduire de 30 pour cent les besoins de base des personnes qui n'atteignent pas le niveau A1 six mois après avoir fréquenté un cours de langue.

Point 2

Les procédures d'autorisation vont disparaître en grande partie avec la révision de la LEtr courant 2018. De plus, il n'est aujourd'hui plus obligatoire de verser un salaire de stage pour les postes ayant un caractère de formation. Pour les stages à proprement parler, le Service des migrations, en tant qu'autorité délivrant les autorisations, exige un salaire mensuel minimum de 400 francs.

Dans le modèle grison, aucun salaire n'est versé lors du stage d'orientation (premier élément du stage en quatre parties), mais seulement une allocation de motivation. Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (beco en collaboration avec le Service des migrations), on examine actuellement aussi dans le canton de Berne si les dispositions relevant du droit du marché du travail et du droit des étrangers offrent une marge de manœuvre, et si oui laquelle.

Point 3

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre du projet NA-BE, le Conseil-exécutif est prêt à examiner les possibilités d'introduction d'un modèle de salaire échelonné. L'entrée dans le monde professionnel via un stage est beaucoup plus prometteuse et plus attractive pour les employeurs que le versement d'allocations d'initiation au travail par exemple. Le stage coûte très peu aux employeurs et leur permet d'apprendre à connaître leurs collaborateurs et collaboratrices potentiels ainsi que leurs aptitudes. Les employeurs sont ainsi davantage disposés à embaucher durablement après le stage les personnes compétentes au moyen du modèle de salaire échelonné. Avec le versement d'allocations d'initiation au travail par contre, l'investissement est plus élevé dès le début pour les employeurs, qui ne savent par ailleurs pas si les personnes se révéleront aptes à être embauchées définitivement.

Le canton n'est en principe pas libre d'introduire un modèle de salaire échelonné. Le droit fédéral prévoit le respect des conditions de salaire et de travail usuelles du lieu et de la branche pour l'octroi des permis de travail ainsi que dans le cadre de la nouvelle obligation d'annonce qui s'applique aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés et réfugiées reconnus. Dans les domaines pour lesquels un salaire minimum a été défini (branches avec des salaires fixés par convention collective), un modèle échelonné ne peut être introduit qu'avec l'accord de la commission paritaire professionnelle. Dans les domaines sans salaire minimum, la Commission cantonale du marché du travail (CCMT; commission tripartite) surveille l'application du salaire usuel du lieu et de la branche, et doit empêcher les distorsions de concurrence dues aux différences de salaires.

Le canton des Grisons a pu convenir avec la commission tripartite et les commissions paritaires professionnelles que pour les modèles de travail à durée limitée (avec partie de formation obligatoire), les salaires pourraient être inférieurs aux salaires minimaux ou aux salaires usuels du lieu et de la branche. Les commissions citées sont déjà en train d'examiner la marge de manœuvre disponible pour de tels modèles de travail dans le cadre du projet NA-BE.

En cas d'introduction d'un modèle de salaire échelonné, il faudrait veiller à ce que les employeurs ne profitent pas de cette réglementation pour embaucher de la main-d'œuvre bon marché. Le canton des Grisons a montré que cette condition pouvait être remplie au moyen de ressources suffisantes. Le défi consistera par ailleurs à maintenir à long terme les personnes sur le marché du travail. Le canton de Berne examine des modèles permettant un salaire de départ progressif et cherche le dialogue avec le secteur privé, les associations professionnelles et les partenaires so-

ciaux afin de créer de meilleures possibilités d'insertion professionnelle pour les personnes ainsi que pour les réfugiés et réfugiées admis provisoirement.

Point 4

Le Conseil-exécutif partage l'avis de l'auteur de la motion. Il est prévu dans la conception détaillée du projet NA-BE que les personnes faisant l'objet d'une procédure d'asile séjournent dans des logements collectifs jusqu'à la décision d'asile, de même que les personnes admises provisoirement. Pour ces dernières, le critère requis pour obtenir une autorisation de recherche d'un logement individuel est, dans le concept détaillé actuel du projet NA-BE, l'exercice d'une activité lucrative ou l'achèvement d'une formation, et non l'indépendance financière.

La mise en œuvre complète de cette motion entraînerait une augmentation supplémentaire du besoin en places d'hébergement collectif.

Proposition du Conseil-exécutif:

Adoption sous forme de postulat

La présidente. Frau Grossrätin Geissbühler-Strupler lässt sich durch Matthias Müller vertreten. Wir haben heute Morgen gefragt, ob er bereit wäre, die Motion in die Januarsession zu verschieben und jetzt haben wir noch einmal gefragt, ob er bereit wäre, sie doch noch heute Nachmittag vorzustellen. Und er ist bereit dazu. Wir führen eine freie Debatte.

Mathias Müller, Orvin (UDC). Wir, also Frau Grossrätin Geissbühler, die Mitmotionäre Knutti, Gschwend-Pieren und Klopfenstein fordern in diesem Vorstoss eine Anpassung des Asylsystems für Asylsuchende mit Status B, und zwar analog des Bündner Modells, das während dieser Session bereits mehrmals erwähnt worden ist. Es geht um vier Punkte: Erstens: Die Integrationszulage in der Höhe von 6000 Franken, die wir vom Bund bekommen, ist primär für die Sprach- und Berufsin-
tegration zu verwenden. Zweitens: Die KMU sollen im administrativen Bereich entlastet werden, indem ihnen die Bewilligungsverfahren abgenommen werden, sodass sie diese nicht mehr machen müssen. Zudem sollen sie für die Praktika, die sechs Monate dauern, keinen Lohn mehr bezahlen müssen. Es gäbe dann stattdessen wie im Bündnerland eine Motivationszulage.

Drittens soll ein Stufenlohn-Modell mit Leistungskomponente eingeführt werden. Nach einem sechsmonatigen Praktikum soll für die ersten sechs Monate ein Lohn in der Höhe des Lohns für ein Erstlehjahr bezahlt werden. Ab sechs Monaten bis zwölf Monate soll dann der Lohn eines Zweit-
lehjahrs bezahlt werden, und nach 18 Monaten wären es dann 2500 Franken.

Viertens: Hier geht es um die Kollektivunterbringung der Asylsuchenden bis zu ihrer finanziellen Eigenständigkeit. Dies ist im Grunde genommen im Sinn von anderen jungen Leuten. In der Regel zieht man von zu Hause nicht aus, wenn man sich eine eigene Wohnung nicht leisten kann. Das ist die Idee, die hinter diesem Punkt steht. Wir sind bereit, den Vorstoss in ein Postulat umzuwandeln. Auch sind wir mit der Antwort des Regierungsrats zufrieden. Fertig.

La présidente. Nein, fertig ist es noch nicht. Jetzt müssen wir einmal schauen, was noch kommt. Der Vorstoss wurde in ein Postulat umgewandelt. Wird das Postulat bestritten? – Ich sehe Kopfnicken. Möchten sich Fraktionssprechende dazu äussern? Diese sollten sich jetzt melden. Für die SP-JUSO-PSA-Fraktion hat Grossrat Jordi das Wort.

Stefan Jordi, Berne (PS). In Anbetracht der fortgeschrittenen Zeit mache ich es kurz. Wir haben vor allem mit dem vierten Punkt grosse Probleme. Die anderen wurden aus unserer Sicht vom Regierungsrat beantwortet, auch wenn die Postulatsbegründung einiges durcheinanderbringt. Aber das könnten wir noch einigermaßen akzeptieren. Die SP-JUSO-PSA-Fraktion lehnt jedoch ein Postulat ab, insbesondere aufgrund der Forderung im vierten Punkt. Es ist nicht sinnvoll, wenn diese Leute in einer Kollektivunterkunft bleiben müssen. Das kann bis zum Sankt-Nimmerleins-Tag dauern; das ist für uns eine falsch verstandene Integration oder eben eine Nicht-Integration. Zudem lässt sich eine Kollektivunterkunft nicht mit einer Familiensituation vergleichen, das sind ganz andere Verhältnisse. Mit dem Punkt 4 haben wir also grösste Mühe. Zudem lässt sich das Bündner Modell nicht einfach mit einem Berner Modell vergleichen, und es ist falsch, davon auszugehen, es sei hier genau gleich wie im Kanton Graubünden. Das sind zwei verschiedene Paar Schuhe. Wir lehnen ein Postulat ab.

Hasim Sancar, Berne (Les Verts). Der Vorstoss wurde in ein Postulat umgewandelt, aber ich kann damit nicht warm werden. Die Antwort des Regierungsrats hat eine gewisse Klarheit angebracht. Aber es liegt hier ein Vorstoss vor, und dieser spricht von Arbeits- und Wohnintegration von Asylsuchenden mit Status B. Asylsuchende haben keinen Status B. Dann ist im Text von anerkannten Flüchtlingen mit Ausweis B die Rede. Mit welchem Begriff sollen wir jetzt operieren, und welche Massnahme ist für welche Gruppe? Deshalb kann ich mit diesem Vorstoss nichts anfangen, obwohl er ein paar gute Punkte aufweist, die wir gerne unterstützen würden.

Das gilt zum Beispiel für den ersten Punkt, der verlangt, die Integrationszulage für die Sprach- und Berufsintegration zu verwenden. Auch den zweiten Punkt könnten wir unterstützen, aber den Punkt 4 können wir nicht akzeptieren. Es darf nicht sein, dass eine Person während Jahren oder sogar Jahrzehnten in einer Kollektivunterkunft leben muss, nur weil sie keine Stelle gefunden hat. Trotz aller Bestrebungen des Regierungsrats und der Betroffenen wird es immer vorläufig Aufgenommene geben, die keine Stelle finden können, weil es der Arbeitsmarkt aufgrund von Verschiebungen und Wegrationalisierungen nicht zulässt. Den Punkt 4 hätten wir also auf jeden Fall bestritten, die anderen Punkte hätten wir zum Teil unterstützt, wenn wir gewusst hätten, welche Gruppe im Asylwesen gemeint ist. Aber das wird durcheinandergebracht. Vorläufig Aufgenommene haben den Ausweis F, und hier wird vom Status B gesprochen und so weiter. Deshalb lehnen wir das Postulat ab.

La présidente. Bevor ich dem nächsten Fraktionssprecher das Wort gebe, möchte ich auf der Tribüne noch die Berufsfachschule des Detailhandels (bsd) von der Postgasse begrüßen. Es handelt sich also um unsere unmittelbaren Nachbarinnen und Nachbarn. Seien Sie herzlich willkommen hier bei uns am letzten Tag einer elftägigen Session. Wenn Sie den Eindruck haben, wir seien ein bisschen müde, muss ich sagen, dass es stimmt und wir ein bisschen müde sind. Herzlich willkommen! (*Applaudissements*).

Als nächster Fraktionssprecher hat Grossrat Grimm für die glp-Fraktion das Wort.

Christoph Grimm, Berthoud (pvl). Die glp unterstützt diesen Vorstoss als Postulat. Weshalb dies? Die Integrationszulage, also diese 6000 Franken, die wir rund 2000-mal pro Jahr bekommen, also total 12 Mio. Franken, sind für die sprachliche und berufliche Integration vorgesehen. Für uns ist es wichtig, das Geld dafür auszugeben. Zur sprachlichen Integration haben wir aber noch eine Anmerkung: Im Vorstoss wird das Niveau A1 erwähnt. A1 würde aber etwa «ich, Grimm, Burgdorf, und du?» bedeuten und nicht mehr. Alles, was vorher kommt, bedeutet, dass man überhaupt keine Kenntnis hat. Für uns muss die Sprachintegration tatsächlich ganz am Anfang stehen, damit die Leute dann wirklich auch in den Beruf integriert werden können. Denn ohne das Niveau A2 kann man die Integration in einen Beruf vergessen. Es ist richtig, dass der Kanton Bern das Bündner Modell prüft. Es wäre völlig fahrlässig, wenn andere Modelle nicht zu prüfen und sie einfach ablehnen würden. Wir können doch nicht sagen, dass wir das nicht wollen, weil der Kanton Bern eine andere Struktur hat. Wir müssen das zwingend prüfen; die glp steht dahinter.

Dem Stufenlohnmodell stehen wir etwas skeptisch gegenüber. Diese Personen dürfen nicht als billige Arbeitskräfte missbraucht werden. Darauf werden wir wirklich unser Augenmerk richten.

Zu Ziffer 4: Mit dem Projekt Neustrukturierung im Asylbereich (NA-BE) ist die Forderung der Motionärinnen und Motionäre an und für sich erfüllt. Für uns dürfen einfach die Kosten nicht sehr hoch sein. Wir können der Antwort entnehmen, dass das sehr viel kosten würde, und das möchten wir natürlich nicht. Das wäre sicher auch nicht im Sinn der Leute, die den Vorstoss eingereicht haben.

Fazit: Die Stossrichtung der Motion ist richtig, doch muss noch sehr vieles abgeklärt werden. Deshalb unterstützt die glp klar ein Postulat.

Christine Schnegg, Lyss (PEV). Die Ziffern 1 bis 3 können wir als Postulat annehmen. Aus Effizienzgründen gehe ich hier nicht näher auf die Begründung ein. Die Ziffer 4 hingegen lehnen wir ab. Wir haben Mühe mit der Tatsache, dass zum Beispiel Frauen mit Kindern nur deshalb länger in einer Kollektivunterkunft bleiben sollen, weil sie finanziell nicht eigenständig sind. Hier ist die Forderung nach der finanziellen Eigenständigkeit aus unserer Sicht überhöht, und wir unterstützen das Bestreben des Regierungsrats, der im Rahmen von NA-BE die Kriterien für eine Wohnungssuche an die Erwerbstätigkeit oder die Berufslehre knüpft. Die Ziffer 4 können wir so nicht unterstützen, auch nicht als Postulat.

Werner Moser, Landiswil (UDC). Sie haben bereits vom Motionär beziehungsweise vom Postulanten gehört, wie das vorgesehen ist. Der Regierungsrat ist daran, alles zu prüfen. Prüfen ist hier sicher das richtige Wort. Auch der letzte Punkt, der am meisten kritisiert wird, muss geprüft werden. Denn wenn man solche Dinge nicht prüfen kann, kann man auch das Ergebnis nicht kennen. Die SVP wird das Postulat einstimmig annehmen.

Hans Rudolf Vogt, Oberdiessbach (PLR). Die FDP unterstützt diesen Vorstoss als Postulat, so wie es auch die Regierung empfiehlt. Es soll geprüft werden, inwieweit das Bündner Modell auch im Kanton Bern sinnvoll angewendet werden kann. Ein Teil dessen, was die Motionärin fordert, wurde bereits mit der Änderung des Gesetzes über die öffentliche Sozialhilfe (Sozialhilfegesetz, SHG) und im Rahmen des Projekts NA-BE diskutiert und festgelegt. Jedenfalls ist hier ein Prüfungsauftrag das Richtige. Deshalb empfehlen wir Ihnen Annahme als Postulat.

Samuel Kullmann, Hilterfingen (UDF). Die EDU-Fraktion nimmt den Vorstoss in der Form eines Postulats ebenfalls an, und zwar mit allen vier Ziffern. Bei der vierten Ziffer haben wir uns auch überlegt, ob diese nicht zu streng ist. Sollte dies eins zu eins umgesetzt werden, sollte man noch genauer hinschauen. Aber da es sich um ein Postulat handelt, können wir dem Vorstoss zustimmen. Die Regierung kann jetzt Abklärungen vornehmen, und das ist gut so.

Monika Gygax-Böninger, Obersteckholz (PBD). Es wurde bereits vieles gesagt, einiges ist aber auch noch offen und nicht ganz klar. Die Umwandlung dieses Vorstosses in ein Postulat würde es aber ermöglichen, dass sich die Regierung noch einmal mit Einzelheiten auseinandersetzen und sinnvolle und praktikable Lösungen für die aufgeworfenen Fragen finden kann, die sich aus dieser Motion ergeben haben. Deshalb wird ein Postulat von der BDP einstimmig unterstützt.

La présidente. Wir haben jetzt alle Fraktionen gehört. Gibt es Einzelsprecherinnen oder Einzelsprecher? – Das ist nicht der Fall. Wir werden dann ziffernweise abstimmen. Je passe la parole au directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale.

Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale. Les motionnaires demandent au Conseil-exécutif d'introduire dans le domaine de l'asile un système adapté au canton de Berne, similaire au modèle utilisé par le canton des Grisons. Le modèle grison a été intégré aux réflexions autour du projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne, le projet NA-BE dont vous avez accepté un crédit ce matin encore, et les éléments pouvant être adaptés de manière judicieuse au canton de Berne ont été repris. Permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions point par point. Pour le point 1, les fonds versés par la Confédération sont déjà presque entièrement utilisés pour l'intégration linguistique, à raison d'environ 30 pour cent, et professionnelle, à environ 70 pour cent. L'insertion professionnelle doit être prioritaire. En général, l'enseignement des langues doit être encouragé jusqu'au niveau A1, et, lorsque l'insertion professionnelle le requiert, jusqu'au niveau A2. Dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'aide sociale, il est prévu de réduire de 30 pour cent le forfait pour l'entretien des personnes qui n'atteignent pas le niveau A1 six mois après avoir fréquenté un cours de langue, nous en avons discuté longuement durant la journée de hier.

Pour le point 2, les procédures d'autorisation vont disparaître en grande partie au courant de 2018, suite à la révision de la loi fédérale sur les étrangers. Il n'est aujourd'hui plus obligatoire de verser un salaire de stage pour les postes servant à la formation et, dans le cadre de la collaboration institutionnelle, on examine actuellement la marge de manœuvre offerte par les dispositions relevant du droit du marché du travail et du droit des étrangers.

Pour le point 3, les possibilités d'introduction d'un modèle de salaires échelonné seront étudiées dans le cadre des travaux de mise en œuvre du projet NA-BE, mais nous l'avons entendu aussi aujourd'hui, une telle mesure peut également comporter quelques risques. Le canton n'est pas libre, le modèle échelonné ne peut être introduit qu'avec l'accord de la Commission paritaire professionnelle ou de la Commission tripartite. Ces dernières sont déjà en train d'examiner la marge de manœuvre disponible pour de tels modèles de travail dans le cadre du projet NA-BE. Il semblerait qu'il serait temporairement, par exemple, inférieur au salaire minimum.

Pour le point 4, il est prévu, dans la conception détaillée du projet NA-BE, que les personnes faisant l'objet d'une procédure d'asile séjournent dans des logements collectifs jusqu'à la décision, de même que les personnes admises provisoirement. Pour ces dernières, le critère que nous avons

retenu actuellement, pour pouvoir obtenir une autorisation de recherche de logement individuel, est l'exercice d'une activité lucrative ou l'accomplissement d'une formation et non pas l'indépendance financière. La mise en œuvre complète de cette motion, c'est-à-dire jusqu'à l'indépendance financière, entraînerait une augmentation supplémentaire du besoin en places d'hébergement collectif. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle le gouvernement vous propose de l'accepter sous forme de postulat. Sur ces bases, le gouvernement vous invite à accepter cette motion sous la forme d'un postulat, ce qui nous permettra d'étudier ces différentes propositions en détail.

La présidente. Ich danke dem Regierungsrat für sein Votum, das er unter erschwerten Bedingungen gehalten hat. Wenn jetzt der Samichlaus aus dem Wald zu uns kommt, gibt das schon ein bisschen Herzklopfen, denn ich habe keine Verslein auswendig gelernt. Lieber Samichlaus, was möchtest du von uns?

Saint Nicolas. Guten Abend miteinander. *(Le micro est coupé. Saint Nicolas dit qu'il est très reconnaissant qu'il n'y ait pas de séance du soir aujourd'hui, et que pour montrer sa reconnaissance, il a apporté quelque chose que les membres du Grand Conseil peuvent venir chercher vers lui avant de partir).*

La présidente. Lieber Samichlaus, wir müssen jetzt leider noch eine Abstimmung durchführen. Ich weiss nicht, ob du noch an deinen Platz sitzen möchtest. *(Hilarité)* Aber ich glaube, das ist nicht nötig, denn ich habe den Eindruck, es werde genügend Ja-Stimmen geben. Sonst würde ich das noch mit dem Stichentscheid mit dir regeln. *(Hilarité)* Somit kommen wir zur Abstimmung, bevor wir dann beim Samichlaus vorbeigehen dürfen. Bevor Sie zu ihm gehen, möchte ich noch zwei Sätze sagen.

Wir kommen also zur Abstimmung. Wer die Ziffer 1 als Postulat annimmt, stimmt Ja, war dies ablehnt, stimmt Nein.

Vote (ch. 1, adoption sous forme de postulat)

Décision du Grand Conseil:

Adoption sous forme de postulat

Oui 98

Non 25

Abstentions 0

La présidente. Sie haben Ziffer 1 angenommen mit 98 Ja- gegen 25 Nein-Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Wer die Ziffer 2 als Postulat annimmt, stimmt Ja, war dies ablehnt, stimmt Nein.

Vote (ch. 2, adoption sous forme de postulat)

Décision du Grand Conseil:

Adoption sous forme de postulat

Oui 102

Non 20

Abstentions 0

La présidente. Sie haben die Ziffer 2 angenommen mit 102 Ja- gegen 20 Nein-Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Wer die Ziffer 3 als Postulat annimmt, stimmt Ja, war dies ablehnt, stimmt Nein.

Vote (ch. 3, adoption sous forme de postulat)

Décision du Grand Conseil:

Adoption sous forme de postulat

Oui 88

Non 33

Abstentions 2

La présidente. Sie haben die Ziffer 3 angenommen mit 88 Ja- gegen 33 Nein-Stimmen bei 2 Enthaltungen.

Wer die Ziffer 4 als Postulat annimmt, stimmt Ja, war dies ablehnt, stimmt Nein.

Vote (ch. 4, adoption sous forme de postulat)

Décision du Grand Conseil:

Adoption sous forme de postulat

Oui 72

Non 43

Abstentions 8

La présidente. Sie haben die Ziffer 4 angenommen mit 72 Ja- gegen 43 Nein-Stimmen bei 8 Enthaltungen.

Wir sind somit am Ende dieser langen Novembersession angelangt. Die Session war lange und anspruchsvoll. Ich bedanke mich bei allen für die grosse Flexibilität beim Zeitplan und beim Verschieben der Traktanden. Ich hoffe, dass Sie sich in den kommenden Tagen einerseits etwas erholen können. Dabei denke ich an Sie hier vom Parlament, aber auch an die Medienschaffenden. Zudem hoffe ich, dass sie sich andererseits die vielen Pendenzen, die sich in diese Zeit aufgestaut haben, in den kommenden Tagen elegant erledigen lassen, sodass Sie dann wirklich schöne Weihnachtstage geniessen können und einen guten Start ins neue Jahr haben.

Wir werden uns sehr bald hier wiedersehen. Ich wünsche von hier aus auch der ganzen Berner Bevölkerung, all jenen, die in diesem Kanton wohnen, leben, arbeiten und glücklich sind, gute Tage, schöne Weihnachten und einen guten Rutsch in ein glückliches und gutes neues Jahr. Damit ist die Session geschlossen, und ich übergebe das Wort unserem Samichlaus. Auf Wiedersehen miteinander. (*Applaudissements*)

Fin de la séance et de la session à 16 heures.

Les rédactrices:

Dorothea Richner (d)

Catherine Graf Lutz (f)